



COMPTE RENDU
1° FORUM DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS DU LANGUEDOC ROUSSILLON
MERCREDI 09 DECEMBRE 2009

Lieu de l'évènement :

Maison des Etudiants Aimé Schoenig – Site Richter – Rue Vendémiaire – Montpellier

Horaire : 9h00 à 17h00

Programme de l'évènement :

9h30

Atelier 1 : Rôle des collectivités dans l'accompagnement d'un GE et impact de la proposition de loi sur l'adhésion des collectivités animé par M. Pierre Fadeuilhe – Maître de conférence à l'université de Perpignan.

Atelier 2 : Présentation et utilisation d'un logiciel de gestion de GE nommé Wan-Link par la société Number Wan

12h00

Apéritif de bienvenue sous forme d'une dégustation de vins blancs/rouges du Languedoc-Roussillon

12h30

Déjeuner préparé par le traiteur BIO « Les Saveurs de l'Escale » à Saint André de Sangonis (34 – Hérault). Une trentaine de personnes étaient présentes.

14h30

Signature d'un accord cadre dans le cadre de l'EDEC entre la DRTEFP représentée par Didier Rey, Directeur régional du Travail, le Pôle Emploi Languedoc-Roussillon, représentée par Gérard Mutelet, le Président du CRGE LR Jean-Louis Pages et les partenaires sociaux.

15h00

Conférence sur la proposition de loi de mai 2009 et ses implications sur les GE, animé par Pierre Fadeuilhe – Maître de conférence à l'université de Perpignan.

16h00

Présentation de l'observatoire régional des GE et du site Internet du CRGE LR par Julien Granata, Directeur du CRGE LR

16h30

Cocktail de clôture sous forme de dégustation de vins effervescents de Limoux

Contenu des ateliers et conférences :

Atelier 1 : Avec une vingtaine de participants, cet atelier fut l'occasion de mettre en lumière le rôle des collectivités territoriales dans l'accompagnement des GE. Après avoir rappelé les règles d'adhésion d'une collectivité territoriale à un GE, M. Fadeuilhe a présenté les implications de la proposition de loi 2009 qui tend vers un assouplissement des conditions d'adhésion. La diversité des participants (DDTE 34, Conseil Régional, Conseil Général 34, Maison de l'emploi, partenaires sociaux, dirigeants de GE, Centre de Ressources, etc.) a favorisé le nombre et la qualité des interventions (Cf : photo en pièce jointe).

Atelier 2 : Présentation et utilisation du logiciel de gestion de GE Wan-Link par la société Number Wan. Cet atelier a permis la démonstration d'un logiciel de gestion, outil de gestion indispensable d'un GE qui atteint une certaine taille.

Signature de l'accord cadre :

La signature de l'accord cadre EDEC s'est déroulée à 14h30 avec plus d'une soixantaine de participants.

Signataires présents : M. Mutelet Directeur Pôle Emploi régional ; M. Rey DRTEFP Directeur Régional du Travail ; Mme Genthial UR CFTC LR ; M. Fernandez UR CFDT LR ; M. Béteille FO ; M. Coiffard CGPME ; M. Pages UPA ; Mme Galibert MEDEF.

Signataires excusés : M. Moulet CFE CGC

Elle fut l'occasion pour M. Rey de rappeler l'engagement de l'Etat, via les partenaires sociaux présents au Conseil d'Administration du CRGE LR, dans l'appui au Centre de Ressources dans le but de favoriser le développement et la création de GE en région.

M. Mutelet en profita pour mentionner l'importance du rôle du Pôle Emploi dans l'accompagnement des GE dans le but de les doter de compétences.

Proposition de loi de mai 2009

Monsieur Fadeuilhe a réalisé un historique des GE depuis leur création en 1985 pour introduire la proposition de loi de mai 2009 avant d'en expliciter les principales implications :

Article 1 : Cet article vise à abroger toutes contraintes à l'adhésion des GE et ne plus limiter une entreprise à adhérer à seulement 2 GE.

Article 2 : Depuis l'an 2000, toutes les entreprises de plus de 300 salariés peuvent adhérer à un GE sous réserve de signer un accord collectif. Il faudra désormais conclure un accord de branche ou un accord interprofessionnel. Le cas échéant les entreprises de toute taille pourront adhérer à un GE.

Article 3 : Suivant le principe de responsabilité solidaire, les adhérents d'un GE sont solidairement responsables vis-à-vis des créanciers sociaux (salariés) et des organismes créanciers de sécurité sociale. L'article vise à rendre statutairement possible l'organisation de la responsabilité solidaire entre les adhérents du GE, le cas échéant le principe de la répartition solidaire s'appliquant.

Article 4 : La loi prévoyant qu'un salarié d'un GE ne puisse pas effectuer plus d'un mi-temps au service d'une collectivité territoriale tend à favoriser l'association du secteur public avec le secteur privé. Il propose d'alléger les contraintes d'adhésion et de mise à disposition de salariés d'un GE auprès d'une collectivité territoriale et ses établissements attachés.

Article 5 : Les GE deviennent des partenaires aux missions qui touchent à l'emploi.

Article 6 : Est-ce que le salarié peut bénéficier de l'épargne salariale de l'entreprise utilisatrice ? Le plan de participation est possible dès lors qu'il y a 50 personnes dans l'entreprise mais il n'y a aucune obligation. Les entreprises utilisatrices sont libres d'en faire bénéficier ou non aux salariés.

Présentation de l'Observatoire des GE et du site internet du CRGE LR

Monsieur Granata précise qu'un plan d'action pour inviter et contacter les GE a été envoyé par courrier, mais également transmis par mail, à près de 535 GE recensés en Languedoc-Roussillon. Une fiche d'identification par GE alimente la base de données de l'observatoire. Après une présentation des missions du CRGE (promotion, accompagnement des porteurs de projet, développement de services pour les GE) M. Granata présente les principales fonctionnalités du site internet :

- Cartographie et annuaire des GE par département et par type
- Historique, information juridique et réglementaire sur le dispositif
- Téléchargement d'outils de gestion depuis l'espace adhérent
- FAQ juridique en ligne et veille juridique depuis l'espace adhérent

Avant de conclure, il annonce que le CRGE LR est impliqué dans pas moins de 10 projets de création de GE pour 2010. Le second objectif de cette année charnière sera de lancer son Centre de formation pour le second semestre 2010. Ce Centre de formation itinérant se veut régionalement mobile pour aller au contact des GE.

Claudine Coicadan
Chargée de mission Communication et Animation

Avec le soutien des partenaires financeurs



CRGE LR

Domaine de Saporta – Bât. B

CS10028 – 34 875 Lattes - Tél. : 04 67 06 23 42

Mail : communication@crgelr.com – Site internet : www.crgelr.com